



BAUGE EN ANJOU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 50

Date de convocation : le 10 octobre 2023

Conformément au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, un extrait de la présente a été publié sur le site internet de la ville de Baugé-en-Anjou

L'an deux mil vingt trois et le lundi 16 octobre 19H30, les membres du Conseil Municipal de **Baugé-En-Anjou** régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi au Centre Culturel René d'Anjou, place de l'Orgerie, à Baugé, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Philippe CHALOPIN, Maire.

	FONCTIONS		NOM/Prénom	PRESENTS/EXCUSES	REPRESENTEES
1	Maire	Monsieur	CHALOPIN Philippe	1	
2	Premier adjoint	Monsieur	CULLERIER Jean-François	1	
3	Deuxième adjoint	Madame	BOULETREAU Marie-Odile	1	
4	Troisième adjoint	Monsieur	BOYEAU Jacky	1	
5	Quatrième adjoint	Madame	BELLEIL Audrey	Excusée	
6	Cinquième adjoint	Monsieur	RABOUD Franck	1	
7	Sixième adjoint	Madame	BIGNARDI Julie	1	
8	Septième adjoint	Monsieur	OUVRARD Vincent	1	
9	Huitième adjoint	Madame	NAULET Sylvie	1	
10	Neuvième adjoint	Monsieur	GUEDE Samuel	1	
11	Dixième adjoint	Madame	GIRARD Margaux	1	
12	Onzième adjoint	Monsieur	GIRARD Michel	1	
13	Douzième adjoint	Madame	BALLAIS Lise	1	
14	Quatorzième adjoint	Madame	BOURIGAULT Virginie	1	
15	Conseiller municipal - Maire délégué de Fougeré	Monsieur	LABORDE Patrick	1	
16	Conseiller municipal	Monsieur	GUERIS Jean-Louis	1	
17	Conseiller municipal - Maire délégué de Baugé	Madame	SAMSON Annette	1	
18	Conseiller municipal - Maire délégué de Cheviré le Rouge	Monsieur	MARY Patrick	1	
19	Conseiller municipal	Madame	LEGRAND Annick		Pvr : A. Samson
20	Conseiller municipal	Monsieur	LECLERC Bernard	1	
21	Conseiller municipal - Maire délégué de Bocé	Monsieur	BITAUD Laurent	1	
22	Conseiller municipal	Monsieur	NAULET Didier	1	
23	Conseiller municipal	Monsieur	FARINEAU Jean-Pierre	1	
24	Conseiller municipal - Maire délégué de Clefs	Monsieur	VAN NIEUWENHUYZE Luc	1	
25	Conseiller municipal - Maire délégué de Pontigné	Monsieur	LAMBERT Joël	1	
26	Conseiller municipal - Maire délégué de Saint Quentin Lès Beaurepaire	Monsieur	HAMARD Christian		Pvr : E. Fortin
27	Conseiller municipal - Maire délégué de Le Vieil-Baugé	Madame	TESSIER Béatrice		Pvr : F. Rabouan
28	Conseillère municipal	Madame	REVAUD Annick	1	
29	Conseiller municipal	Madame	CARRÉ Sylvie	1	
30	Conseiller municipal - Maire délégué de Montpollin	Madame	DESCHAMPY Patricia	1	
31	Conseiller municipal - Maire délégué de Cuon	Monsieur	JOCHER Didier	1	
32	Conseiller municipal	Madame	CHAPEAU Nadine	Absente	
33	Conseiller municipal	Monsieur	VASLIN Emmanuel	Excusé	
34	Conseiller municipal - Maire délégué de le Guédeniau	Monsieur	ROUSTEAU Jean-Marie	1	
35	Conseiller municipal	Monsieur	GODEBOUT Laurent	Absent	
36	Conseiller municipal	Madame	FORTIN Evelyne	1	
37	Conseiller municipal	Monsieur	BOURILLON Fabrice	1	
38	Conseiller municipal - Maire délégué de Saint Martin d'Arcé	Madame	SIBILLE Sophie	1	
39	Conseiller municipal - Maire délégué de Chartrené	Madame	PILARDEAU Céline	1	
40	Conseiller municipal - Maire délégué de Vaulandry	Monsieur	GOURIN Luc	1	
41	Conseiller municipal	Madame	NAULET Sophie	1	
42	Conseiller municipal - Maire délégué de Echemiré	Monsieur	PINSON Jérôme	1	
43	Conseiller municipal	Madame	HUBERT Monia		Pvr : J. Pinson
44	Conseiller municipal	Madame	GELINEAU Natacha	1	
45	Conseiller municipal	Monsieur	MOREAU Ludovic	1	
46	Conseiller municipal	Monsieur	CHAPELLE Dimitri	1	
47	Conseiller municipal	Madame	BRESTEAU Noémie	1	
48	Conseiller municipal	Madame	BRUNIAU Aude	1	
49	Conseiller municipal	Monsieur	PICHERIT Jérémie	1	
50	Conseiller municipal	Madame	VINCENT Sophie	1	

Monsieur Michel GIRARD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1) Urbanisme - Lancement de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU

La société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT souhaite développer avec Messieurs Millerand et Gabiller, propriétaires du golf de Baugé en Anjou un projet de parc photovoltaïque sur une partie du site du golf, sur les parcelles B 78, B 79, B80, B81, B82, B 111.

Les terrains concernés par le projet sont classés en zone Ng dans le PLU approuvé le 12 décembre 2022, zone naturelle au sein de laquelle les aménagements légers liés au golf sont autorisés.

Le règlement de cette zone indique que dans la zone Ng ne sont autorisées que les occupations suivantes :

- « Les affouillements et exhaussements de sol nécessaires pour l'activité du golf, sous réserve de satisfaire aux dispositions de la loi sur l'eau et du SDAGE Loire-Bretagne.
- Les aménagements sans création d'emprise au sol, nécessaires pour l'activité du golf. »

Ces dispositions ne permettent pas la création d'une centrale photovoltaïque au sol. Seule la création d'une zone Npv permettrait la réalisation du projet.

Afin de permettre l'aboutissement de ce projet, PHOTOSOL DEVELOPPEMENT a sollicité la commune pour modifier le PLU sur ce point via une procédure particulière : la mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet.

Cette procédure, prévue par l'art L300-6 du code de l'urbanisme permet la mise en compatibilité accélérée du PLU avec un projet public ou privé d'intérêt général.

La création d'un parc photovoltaïque permet le développement des énergies renouvelables et présente donc un intérêt général. Il s'inscrit dans les objectifs de développement des centrales solaires du PCAET (Plan Climat Air, Energie territorial) de la Communauté de Communes Baugeois Vallée et de développement de l'énergie solaire photovoltaïque émis par le SRADDET.

La procédure exige que le projet soit soumis à l'examen conjoint des personnes publiques associées, puis à enquête publique.

Parallèlement à cette procédure, les porteurs du projet déposeront une demande de permis de construire pour l'implantation de la centrale solaire, qui sera soumise à évaluation environnementale et à une enquête publique qui sera menée conjointement avec l'enquête publique de la déclaration de projet.

Le projet a été présenté en Préfecture au pôle énergies renouvelables en mars 2023 et une prochaine réunion est prévue en octobre en Préfecture pour faire avancer le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L300-6, L104-3, L153-54 à L153-59, R153-15 ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L121-16 et suivants et R 121-19 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Baugé-en-Anjou approuvé par délibération du conseil municipal le 12 décembre 2023 ;

Vu la demande de la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT de procéder à une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU ;

Considérant que les parcelles B 78, B 79, B80, B81, B82, B 111 sur la commune déléguée de Baugé sont classées en zonage Ng du PLU en vigueur ;

Considérant que le règlement de la zone Ng ne permet pas la création d'une centrale photovoltaïque au sol ;

Considérant qu'il apparait nécessaire de faire évoluer le PLU de Baugé-en-Anjou pour permettre la réalisation de ce projet ;

Considérant la procédure dite de « déclaration de projet et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme » mentionnée à l'article L. 300-6 du Code de l'Urbanisme, permettant notamment aux collectivités territoriales, après enquête publique, de se prononcer sur l'intérêt général d'un projet ;

Considérant que le développement des énergies renouvelables est considéré d'intérêt général ;

- Engage la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Baugé-en-Anjou pour le projet d'implantation d'une installation de production d'Énergie.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette procédure,
- Dit que la délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

Secrétaire de séance
Monsieur Michel GIRARD



Le Maire de BAUGE-EN-ANJOU
Philippe CHALOPIN,

